



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2023_0267

**AVENANT A UNE CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision DCPAJI_D2023_0202 du 29 juin 2023 relative à la signature d'une convention entre la Ville de Tourcoing et l'Association la 357 Roubaisienne,

Considérant la nécessité de permettre les formations préalables à l'armement ainsi que les entraînements au tir des policiers municipaux,

Considérant qu'il convient d'apporter des précisions à la convention initiale,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer un avenant à la convention 2023.133 de mise à disposition du stand de tir de l'Association le 357 Roubaisienne, dont le siège se situe au 197 rue de Lannoy, 59100 Roubaix, au profit de la Police Municipale de Tourcoing signée le 29 juin 2023.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **21 AOUT 2023**

Doriane BECUE,
Mairie de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : **21 AOUT 2023**

Publié sur le site Internet le :
21 AOUT 2023

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2023_267 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/08/2023

Objet : Avenant à une convention de mise à disposition - stand de tir

Nature : Contrats et conventions

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 21/08/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_D2023_0267 - Avenant _ une convention de mise _ disposition - stand de tir.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230821-DAJI_D2023_267-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/08/2023

